



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 26</p> <p>Date de la convocation : Le 29 octobre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 19 décembre 2024</p>	<p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Mme Sophie BIBAL, Mme Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etait représentée : Mme Stéphanie LUSSIANA, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET</p> <p>Absents : Mme Pauline BRESSE, Mme Caroline BRULEY et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p>
--	--

Délibération n° 11
Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Création d'un poste permanent d'ingénieur – catégorie A – Directeur des services techniques – à temps complet

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L332-8 à L332-12,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier et le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Considérant les besoins des services, il convient de créer un emploi permanent de Directeur des services techniques à temps complet. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires titulaires d'un grade du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux et relève de la catégorie hiérarchique A.

Cet emploi ne sera pas détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques considérant que la commune n'atteint pas le seuil de 10 000 habitants.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel au vu de l'application de l'article L332-8 du Code général de la Fonction publique. L'agent sera recruté pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent dirigera, coordonnera et animera les services techniques administratifs, les projets de travaux et le centre technique municipal.

Il devra remplir toutes les conditions requises pour être nommé dans un emploi public, et sera intégré dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, s'il remplit l'ensemble des conditions statutaires. Il sera rémunéré conformément à la grille indiciaire correspondant au grade d'ingénieur territorial.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le tableau des effectifs sera mis à jour, les crédits sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***crée un emploi de Directeur des services techniques à temps complet selon les conditions définies ci-dessus,***
- ***autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241104-DE11-041124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2024

Publication : 07/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

